



5 SESSIONS
2 Ans

Brevet de Technicien Supérieur (BTS)

Publication au JORT 02 /06 / 2020 N° 50

Le programme Techniques de l'Informatique forme des techniciens capables de repérer, de recueillir et d'analyser les données sur les besoins des utilisateurs en matière de traitement de l'information; de procéder à la modélisation des données et à leurs traitements avec les logiciels appropriés.

Ils doivent être en mesure de rédiger des programmes opérationnels et efficaces, à l'aide de divers langages de programmation ainsi que d'assurer la planification et l'implémentation d'un réseau.

Plus précisément, le contenu du programme de l'option Informatique de gestion permet à l'étudiant d'acquérir les connaissances et habiletés nécessaires à l'analyse et au développement d'applications liées à la gestion, et de maîtriser les concepts liés à l'administration et à l'exploitation d'un réseau local.

Perspectives d'emploi

Le programme permettra à l'élève d'acquérir les connaissances et habiletés nécessaires à l'analyse et au développement d'applications liées à la gestion et de maîtriser les concepts liés à l'administration et à l'exploitation d'un réseau local. Elle sera aussi en mesure d'intervenir à divers stades d'implantation et d'administration d'un réseau local et de remplir des fonctions associées aux systèmes d'exploitation, aux interconnexions en réseaux et au matériel informatique compatible.

Les objectifs principaux sont reliés à la maîtrise :

- Des méthodologies d'analyses des besoins d'utilisateurs et la rédaction d'un cahier des charges de développement
- De l'ensemble des concepts liés à la modélisation de données et de traitement
- Du développement et de la programmation d'applications de gestion
- Du fonctionnement et de l'entretien des ordinateurs
- De l'installation et de la configuration des postes de travail
- De l'analyse et de la programmation des applications de gestion dans un environnement client-serveur
- De l'administration, de la gestion des ressources et de la configuration des logiciels en réseau
- De la conception et de l'administration des bases de données

Conditions d'admission

Brevet de Technicien Supérieur (BTS) :

Satisfaire aux conditions d'admission à un BTS telles que fixées par le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (bac ou équivalent).

